

Note de réflexions et de propositions sur la viabilité à long terme du régime de pension



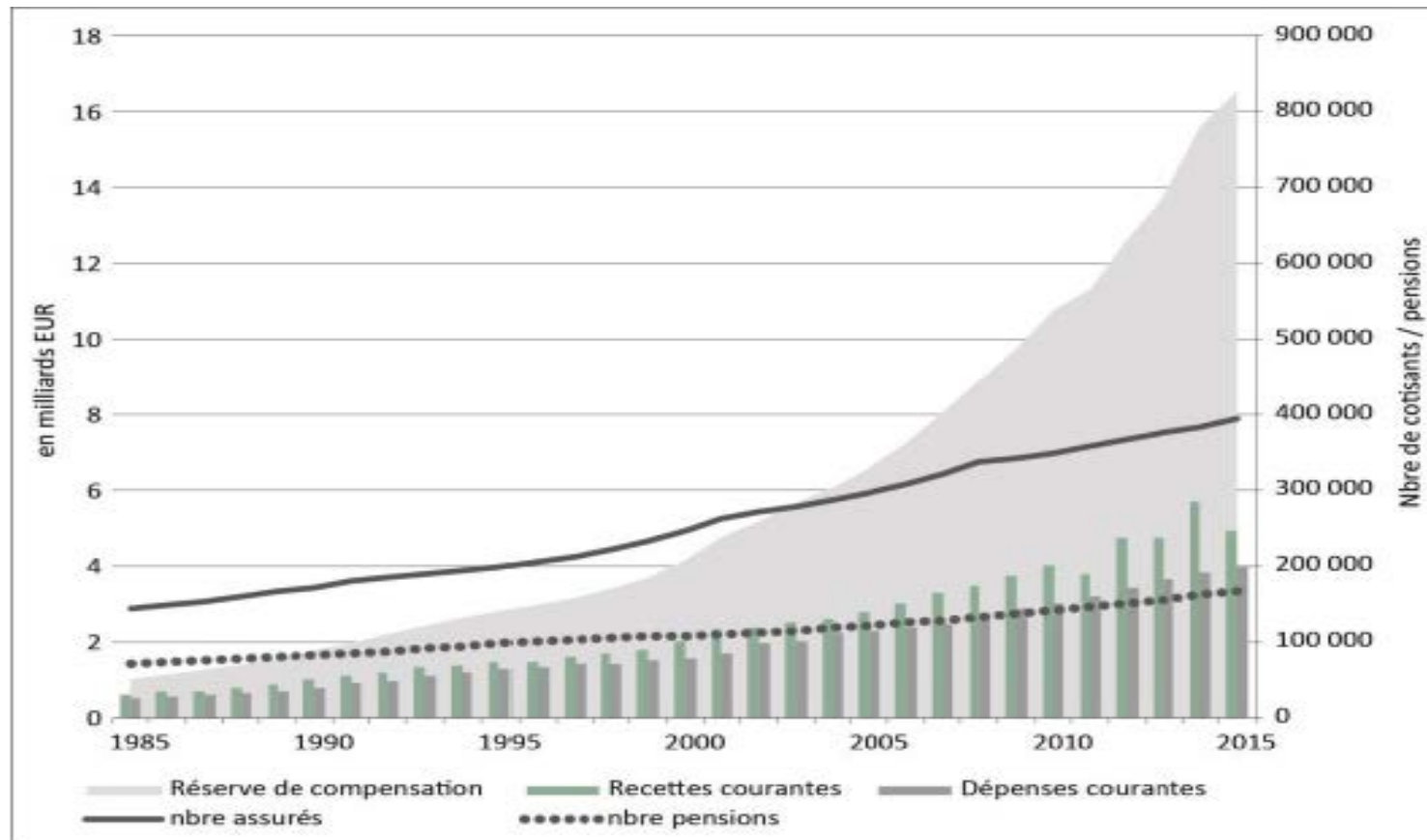
CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

25 septembre 2017

Plan de l'exposé

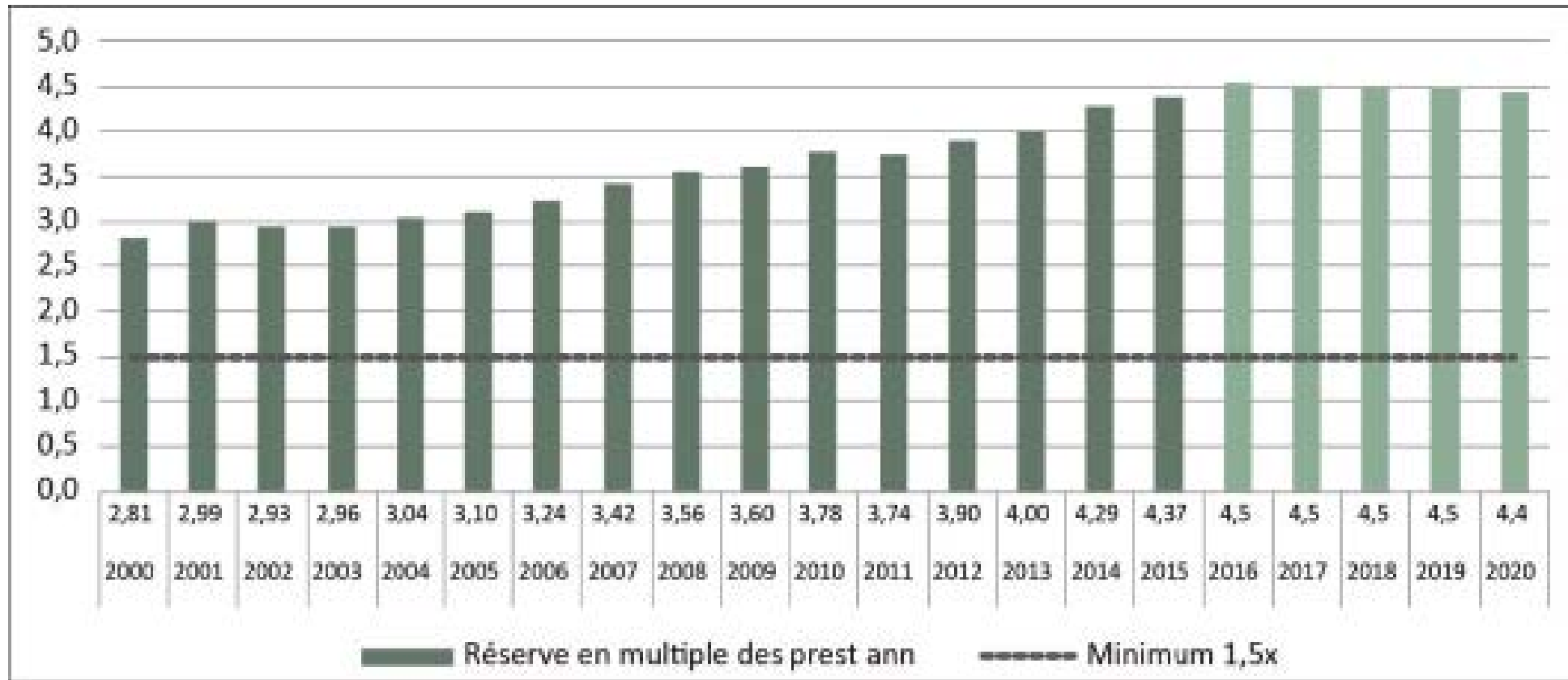
1. Situation actuelle du régime général d'assurance pension
2. Situation projetée du régime général d'assurance pension
3. S'attaquer aux défaillances du régime actuel
4. Solutions aux hypothétiques problèmes de financement

Situation actuelle : Evolution du régime général de pension (1985 - 2015)

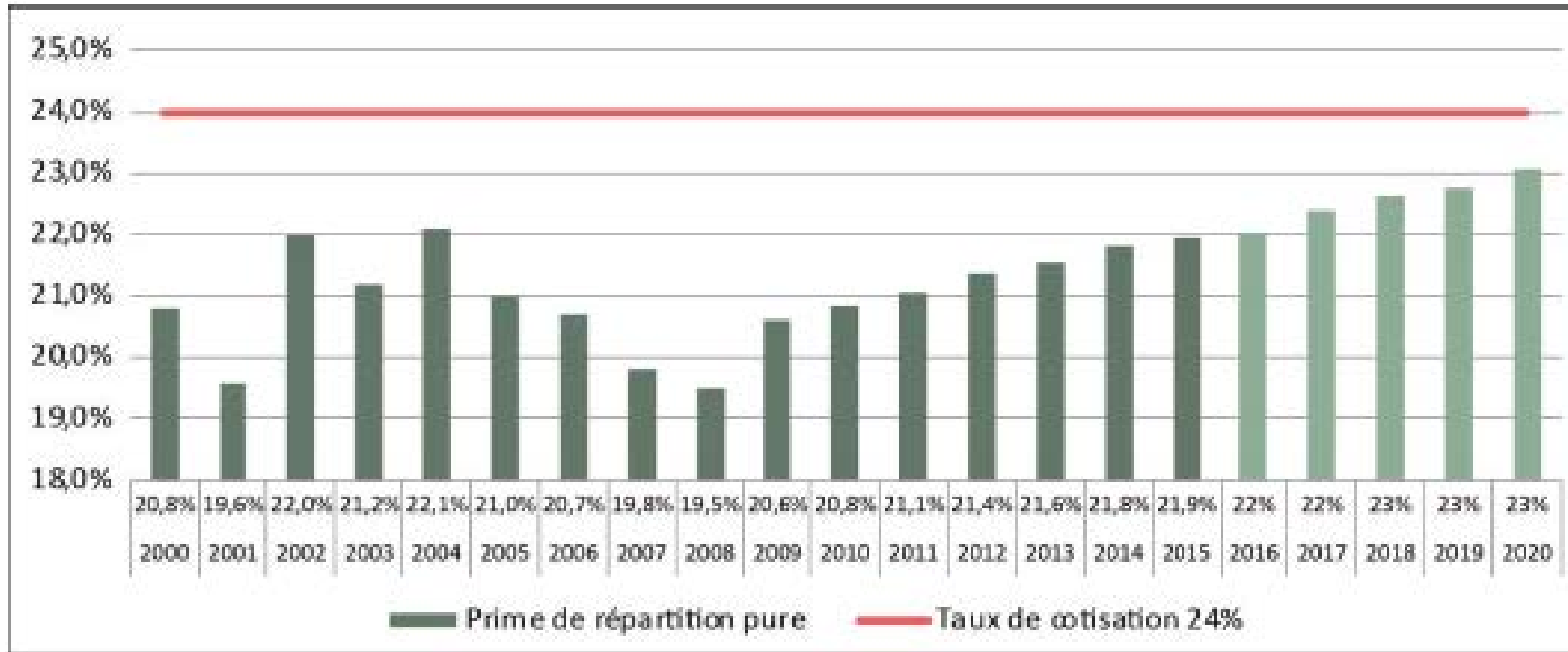


Source des graphiques, tableaux et projections : IGSS, rapport 2016 si pas précisé autrement

Situation actuelle : Evolution de la réserve en multiple des prestations annuelles (2000 - 2020)



Situation actuelle : Evolution de la prime de répartition pure



On a prélevé « trop » de cotisations au cours des dernières années !

Contexte légal

- CSS : « système de répartition des charges par périodes de couverture de dix ans avec constitution d'une réserve de compensation qui doit être supérieure à 1,5 fois le montant des prestations annuelles »
- CSS : « au milieu de chaque période de couverture, l'IGSS procède à une actualisation de son bilan technique et de prévisions actuarielles »
- Rapport IGSS : « une nouvelle actualisation a été prévue pour 2017. Cependant, le bilan est réalisé en 2016 afin de permettre au Gouvernement actuel de discuter dès à présent la concordance entre les hypothèses à la base de la réforme de l'assurance pension de 2012 et la trajectoire financière actualisée »
- Rapport IGSS : « L'objectif principal est de déterminer si, pour la période de couverture allant de 2013 à 2022, le taux de cotisation global fixé à vingt-quatre pour cent permet de garantir le niveau minimal de la réserve, ou si une refixation de ce taux pour une nouvelle période de couverture de dix ans doit être envisagée »

Conclusion de l'IGSS, rapport 2016

- Le régime général de pension se retrouve actuellement dans une position financière plutôt confortable
- Vu le niveau actuel élevé de la réserve de compensation, les prévisions à moyen terme et les projections actuarielles à long terme confirment que le taux de cotisation global actuel de 24% permet de respecter les conditions du Code de la sécurité sociale jusqu'à la fin de la présente période de couverture allant de 2013 à 2022
- D'après le scénario de base, la réserve de compensation du régime général d'assurance pension restera supérieure à 1,5 fois le montant des prestations annuelles jusqu'en 2034. Ainsi, actuellement une refixation du taux de cotisation global par loi spéciale pour une nouvelle période de couverture n'est pas nécessaire

Une citation

- 1997 : “ Déi verlängert Liewensdauer bedeit, datt mer am Joër 2015 am Privatsekteur 39% vun de Peie mussen opbréngge fir d’Renten kënnen ze bezuelen [...] Well dat alles esou kënnt, well dat alles mat Sécherheet esou kënnt, renne mer mat Karacho an eng Mauer. Déi Mauer waart op eis den 1. Januar 2015. Déi Mauer waart op eis an 20 Joër.”

L’état de la nation, Déclaration de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Ministre d’État, le 7 mai 1997 à la Chambre des députés

Projections : situation future



Projections : Scénario de base : Hypothèses

- Croissance de l'emploi : max 2,8% en 2019, décroît ensuite de manière régulière pour finir à 0,4% en 2060 **En réalité : 2016 : 3% ; même en 2009 : 1%**
- Augmentation de la productivité : 0,1% au début et s'établit dès 2033 à 1,5%

En réalité :
2014 : 3%
2015 : 1,4%
2016 : 1,1%
2017 : 1,2%

Source : WSI

- → croissance économique : fluctue autour de 2,8% jusque fin 2030s et diminue ensuite à 1,9% en 2060

En réalité :
2014 : 5,6%
2015 : 4,0%
2016 : 4,2%
2017 : 4,5%

Source : OCDE

Projections : Scénario de base : Hypothèses

- les projections d'EUROSTAT de 2013 estiment que la population totale du Grand-Duché de Luxembourg comptera en 2035 quelque 870 000 habitants et arrivera à 1.140.000 habitants en 2060
- le régime général comptera environ 805 000 assurés en 2060, presque 400.000 frontaliers
- le nombre total de pensions du régime général passe de 170 000 en 2015 à plus de 490 000 en 2060, soit presque 3 fois plus qu'en 2015, presque la moitié non résidents
- → Coefficient de charge passe à 61% en 2060
- **L'augmentation de la population n'est pas un objectif en soi à atteindre pour assurer l'équilibre du régime de pension !**

Projections : Scénario de base : Hypothèses

- Application de la législation de 2012
- Résultats financiers avec taux de cotisation maintenu à 24% :
 - Recettes en cotisations en % du PIB : 8,2% en 2015; puis diminution à 8,0% pour revenir à 8,3% du PIB à partir de 2045
 - Dépenses en % du PIB : 7,1% en 2015; puis 9,6% en 2035 et 12,4 % en 2060
- Régime déficitaire à partir de 2023; solde à -4,0% du PIB en 2060 ; **entretiens 2026**
- Prime de répartition pure augmenterait à 37% en 2060
- La réserve tomberait en dessous de 1,5 fois le montant des dépenses annuelles à partir de 2035
- La réserve serait épuisée dès 2043
- En 2060, le régime aurait accumulé une dette de plus de 46% du PIB

Projections à long terme

- AWG : « *The long-term projections are not forecasts. Projecting economic developments over the next almost 50 years is one of the most daunting analytical tasks facing policy makers. The uncertainty surrounding the projections is high and the longer the projection period, the higher the degree of uncertainty. The projection results are strongly influenced by the underlying assumptions. »*
- Projections de l'IGSS de 1991 pour l'année 2020 :
 - Variante moyenne : 216.473 cotisants
 - Variante haute : 256.882 cotisants
 - Réalité en 2014 : 384.000 cotisants (> 50%!)
- Quid de projections/simulations sur l'impact de la réforme des allocations familiales ?
- Quid de projections/simulations de l'impact de la réforme des pensions sur d'autres volets de l'assurance sociale ?

Une augmentation des dépenses pour les pensions : où est le problème ?

- Hausse des dépenses liées au vieillissement de quelque 6 points anticipée pour le Luxembourg, qui conserve sa position relativement intermédiaire en termes de coûts du vieillissement, puisque nombre de pays conserveront des dépenses relatives supérieures aux siennes en 2060
- 12,4% du PIB seraient ainsi consacrés aux pensions en 2060 : est-ce réellement insoutenable ou non finançable ? Les 7,8% actuels sont-ils une norme, la norme intangible ?
- Entre 1960 et 2007, la charge des pensions dans le PIB a augmenté de plus de 50%, sans que cette augmentation n'ait eu le moindre impact négatif sur la richesse du pays ou sur ses fondamentaux ; la hausse de la proportion des pensions dans le PIB n'a pas non plus causé de dégât à la « compétitivité » du Luxembourg.
- D'ici à 2060, cette hausse serait de 59% ; sera-ce un prix trop important à payer si l'on prélève à l'avenir une partie relativement plus importante sur l'augmentation de la richesse pour assurer le bien-être de la population âgée ?
- L'augmentation anticipée de quelque 6 points de PIB pour les dépenses de vieillesse et de pension ne représentent en effet nullement une perte équivalente de richesse ou de pouvoir d'achat, mais un bien un transfert de richesse supplémentaire opéré sur l'augmentation de la richesse monétaire du pays.

Défaillances actuelles

- Dégradations passées et futures pour les retraités
- Utilisation de la réserve légale
- Etudiants : rachat, vacances scolaires, bourses
- Pensions des femmes
- Pension minimale

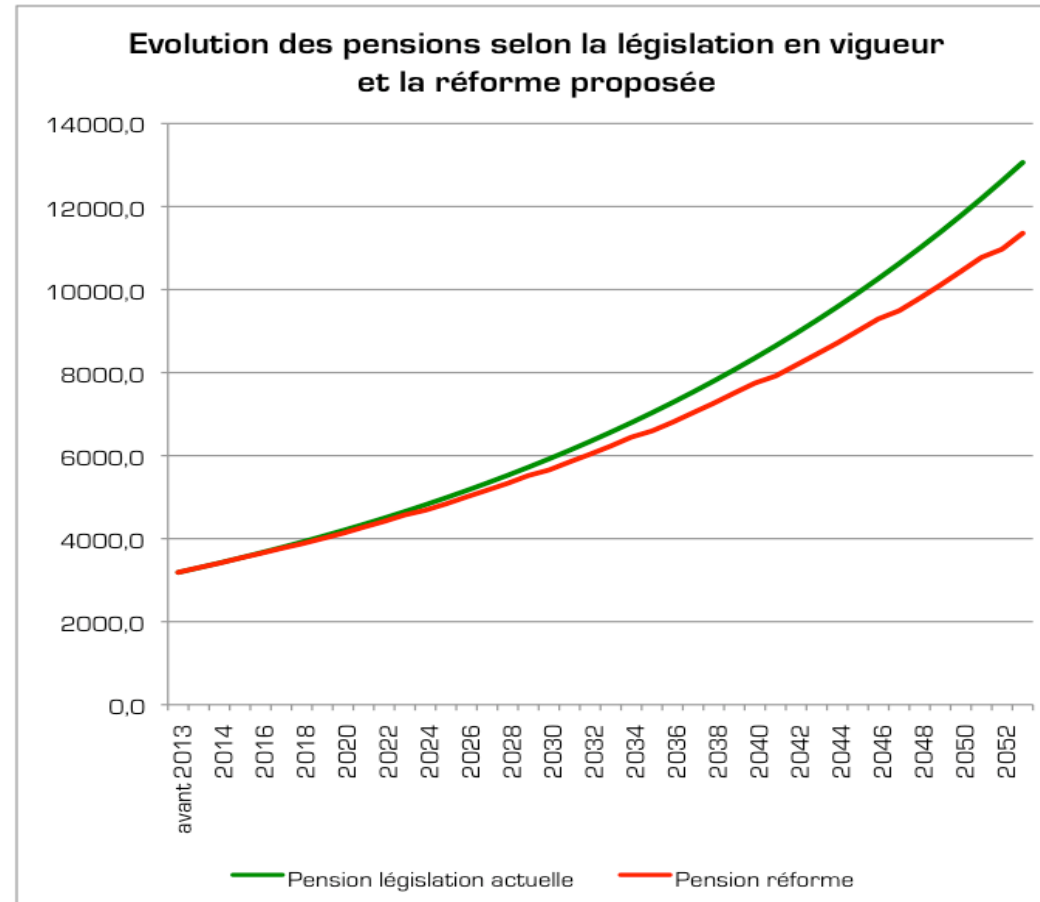
Dégradations passées : ajustement

- Depuis 2013, revalorisation sur base du facteur de revalorisation de la quatrième année précédant → perte définitive de l'ajustement de deux ans, l'ampleur dépendant de l'année de départ de l'évolution des salaires entre la quatrième et la deuxième année précédant ce départ
- Ajustements reportés sans aucune justification financière:
 - Application partielle au 1^{er} juillet 2007 (1%), puis intégrale au 1^{er} juillet 2008 (0,9%) au lieu du 1^{er} janvier 2007 (1,9%)
 - Application partielle au 1^{er} janvier 2011 (0,94%), puis intégrale au 1^{er} janvier 2012 (1,9%)
→ Pertes pendant ces mois/années
- Ajustements annulés :
 - 2013 sans aucune justification financière : perte mensuelle définitive de 1,5% pour tous ceux qui étaient encore en pension au 1^{er} janvier 2013
 - 2015 et 2016 : baisse de 0,28%, respectivement augmentation de 0,42%

Dégradations futures

- Majorations forfaitaires augmentent au fil des années ; mais la partie plus faible d'une pension de vieillesse
- Majorations proportionnelles baissent au fil des années
- Augmentation échelonnée des majorations proportionnelles plus prononcée, mais plus difficile à obtenir
- Ajustement réduit au moins de moitié si la prime de répartition pure (PRP) > taux de cotisation global
- Si le taux de cotisation global > 24%, l'allocation de fin d'année est supprimée

Evolution des pensions pendant la phase transitoire



Hypothèses: 2xSSM, progression réelle de 1 % par an et hausse indiciaire de 2,5 % par an

Impact de la nouvelle formule de calcul

- Diminution de la pension peut atteindre
- 0 % en 2013
- 5 % en 2030
- 14 % en 2052

pour un assuré de 60 ans partant à ce moment à la retraite après 40 années de cotisation.

Effet de la prolongation de la vie active de trois ans

salaire mensuel moyen	Ancien système (60 ans, 38 cotisés)			Nouveau système (63 ans, 41 cotisés)			Baisse	
	Majoration forfaitaire	Majoration proportionnelle	Total	Majoration forfaitaire	Majoration proportionnelle	Total	en absolu	en %
1801,49	422,68	1301	1723	467,64	1256	1723	0	0,0%
2500	422,68	1805	2228	467,64	1743	2210	18	0,8%
3000	422,68	2166	2589	467,64	2091	2559	30	1,2%
4500	422,68	3249	3672	467,64	3137	3604	68	1,8%
5000	422,68	3610	4033	467,64	3485	3953	80	2,0%
5500	422,68	3971	4394	467,64	3834	4301	93	2,1%
6000	422,68	4332	4755	467,64	4182	4650	105	2,2%

Même une prolongation de trois ans n'est pas suffisante
 Quid des personnes qui n'ont pas la possibilité de prolonger de trois ans (invalides, travail pénible, préretraite, licenciés, études prolongées, interruptions de carrière) ?

Défaillances actuelles

- Dégradations passées et futures pour les retraités
- Utilisation de la réserve légale
- Etudiants : rachat, vacances scolaires, bourses
- Pensions des femmes
- Pension minimale

Solutions aux problèmes éventuels de financement

- Projections incertaines
- Système public par répartition préférable au système (privé) par capitalisation
- Augmenter les recettes (cotisations ; déplafonnement avec pension maximale), cf. étude DIW
- Pistes alternatives (impôt de solidarité; CSG : assiette plus large)
- Prolongement volontaire de la vie active :
 - gestion des âges
 - retraite partielle
 - formation continue

Merci pour votre attention !



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG